

COMMUNE DE LABARDE

Proces verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 février 2012

Convocation en date du 21 février 2012

Approbation du compte rendu de la séance du 16 décembre 2011.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés, le compte rendu de la séance du 16 décembre 2012.

Présents : Mme MONNEREAU, Maire, M. PILONORD, Mme MEYRES, Mr RASO, Mme DUPUY Adjoints, M. LIAUBET, Conseiller Municipal.

Procuration de Madame PERROY Viviane à Monsieur LIAUBET Dominique
Procuration de Mr LEGALLAIS Vincent à MADAME MEYRES Armelle
Procuration de Mr FONMARTY Matthieu à MADAME DUPUY Evelyne
Procuration de Mme CHABOT Valérie à MR RASO Nédo

Excusés : M. BARES, VALENTIN.

Monsieur RASO Nédo a été nommé secrétaire de séance.

FINANCES – DELIBERATION N° 2012-2802 – 01 COMPTE ADMINISTRATIF - ANNEE 2011

Le compte administratif 2011 fait apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement

Dépenses :	391 895.07 €
Recettes :	425 807.11 €
Excédent 2011	33 912.04 €

Section d'investissement

Dépenses :	199 556.20 €
Recettes :	83 803.30 €
Excédent antérieur reporté 2010	30 073.55 €
Déficit 2011	85 679.35 €

Restes à réaliser sur dépenses d'investissement :	48 595.50 €
Restes à réaliser sur recettes d'investissement :	92 022.00€

Soit un résultat négatif définitif pour l'exercice 2011 de : **8 340.81 €**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à 9 voix pour, 0 voix contre et 0 voix d'abstention :
- **APPROUVE** le Compte Administratif 2011 présenté par Madame MEYRES Armelle.

FINANCES – DELIBERATION N° 2012-2802 – 02 COMPTE DE GESTION - ANNEE 2011

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2011 de la commune,
Après s'être assuré que le receveur ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011,
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 de la commune en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

DECLARE à 10 voix pour, 0 voix contre et 0 voix d'abstention que le compte de gestion de la Commune de Labarde dressé, pour l'exercice 2011 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserve de sa part.

FINANCES – DELIBERATION N° 2012-2802 – 03

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

Madame le Maire informe l'assemblée des modalités d'attribution de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2012.

Madame le Maire propose d'affecter à cette dotation les opérations suivantes :

- ❖ Rénovation des sanitaires de l'école primaire communale pour un montant hors taxes de 20 000 €
- ❖ Mise en conformité de l'installation électrique des cloches de l'église communale pour un montant hors taxes de 2 206.50 €

Après étude des devis, le Conseil Municipal, à 10 voix pour, 0 voix contre et 0 voix d'abstention décide :

-De solliciter l'octroi de cette dotation et d'y affecter les travaux suivant le plan de financement ci-dessous :

- **Rénovation des sanitaires de l'école primaire communale**

Plan de financement :

Montant hors taxes de la réalisation :	20 000.00 €
Montant T.T.C de la réalisation :	23 920.00 €
Subvention de 25 % au titre de la DETR :	5 000.00 €
Réserve parlementaire :	10 000.00 €
Autofinancement :	5 000.00 €

- **Mise en conformité de l'installation électrique des cloches de l'église communale**

Plan de financement :

Montant hors taxes de la réalisation :	2 206.50 €
Montant T.T.C de la réalisation :	2 638.97 €
Subvention de 35 % au titre de la DETR :	772.27 €
Autofinancement :	1 434.23 €

-D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents s'y afférents.

FINANCES – DELIBERATION N° 2012-2802 – 04

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE COOPERATIVE SCOLAIRE

Monsieur PILONORD, délégué aux affaires scolaires, informe l'assemblée de la demande de l'école primaire de Labarde, qui sollicite, afin d'organiser une sortie scolaire, l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 542 €.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à 8 voix pour, 0 voix contre et 2 voix d'abstention décide :

- **L'octroi** d'une subvention d'un montant de 450 €
- **De mandater** cette subvention directement sur le compte de la coopérative scolaire. De l'école de Labarde.

ADMINISTRATION GENERALE – DELIBERATION N° 2012-2802 – 05
CHANGEMENT OPERATEUR TELEPHONIE

Madame le Maire explique à ses collègues que vu le montant élevé des consommations de la ligne téléphonique de la mairie, une étude a été faite afin de permettre de réaliser des économies sur la facturation.

Vu la proposition de l'opérateur SFR BUSINESS TEAM,

Le Conseil Municipal, à 10 voix pour, 0 voix contre et 0 voix d'abstention décide :

- **De changer** d'opérateur pour la ligne téléphone de la mairie
- **De retenir** l'offre de SFR BUSINESS TEAM
- **D'autoriser** Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

RESSOURCES HUMAINES – DELIBERATION N° 2012-2802 – 06
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame le Maire informe ses collègues de l'augmentation croissante des effectifs à la garderie périscolaire le matin et l'après-midi, ce qui nécessite une personne supplémentaire afin d'encadrer au mieux les enfants.

Il est nécessaire de restructurer les emplois du temps de deux agents polyvalents et par conséquent d'augmenter leur temps de travail hebdomadaire.

Il est proposé au Conseil Municipal les modifications au tableau des effectifs comme suit :

- La suppression au tableau des effectifs d'un poste **d'adjoint technique de 2^{ème} classe de 20.60 heures hebdomadaire** et son remplacement par un poste **d'adjoint technique 2^{ème} classe de 25.18 heures hebdomadaire** après annualisation du temps de travail.
- La suppression au tableau des effectifs d'un poste **d'adjoint technique de 2^{ème} classe de 18.45 heures hebdomadaire** et son remplacement par un poste **d'adjoint technique 2^{ème} classe de 24.70 heures hebdomadaire** après annualisation du temps de travail.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal, après avis du Comité Technique Paritaire d'approuver les dispositions qui précèdent.

Le Conseil Municipal, à 10 voix pour, 0 voix contre et 0 voix d'abstention décide :

- **D'approuver** le tableau des effectifs,

- **De modifier** le tableau de effectifs susdit comme précédemment,
- **D'autoriser** Madame le Maire à signer les actes administratifs relatifs à la présente délibération.

La présente modification du tableau des effectifs prend effet à compter du 1^{er} avril 2012 et justifiera l'inscription des crédits nécessaires au budget de la commune.

Questions diverses :

◆ Madame le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur Francés, concernant le mauvais entretien des portes-à-flots ainsi que les rivières dont s'occupe le Syndicat des Bassins Versants Artigues-Maqueline.

Madame le Maire précise que les normes et les moyens mis en œuvre pour cet entretien ont évolué depuis les années 70 auxquelles Monsieur Francés fait référence.

◆ Un bilan a été réalisé concernant le diagnostic accessibilité. Un programme pluriannuel sera mis en œuvre.

Madame le Maire a reçu les représentants des Châteaux de la Commune afin de faire un point sur les zones humides qu'il faut supprimer.

Un dossier réalisé avec les viticulteurs sera déposé auprès de Monsieur le Préfet.

◆ Le calendrier des prochaines réunions concernant le budget est transmis à chacun.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 55.